

Quoi de neuf à vieilley

Edito de Monsieur le Maire



Sommaire :

- P.2 : La voirie communale et les gestes qui sauvent.
- P.3 : Le Ruisseau de Vieilley ; l'éclairage public ; Les compteurs d'eau.
- P.4 : La taille des arbres ; Les frelons asiatiques.
- P.5 : L'Aire d'envol et le Clos des Anssanges.
- P.6 : Le mot des associations.
- P.7 : Le point budgétaire ; la Forêt communale.
- P.8 : La titularisation de Lynda ; La fibre optique ; Les bouchons plastique.

Mairie de Vieilley

Ouverture au Public :

- Lundi : 10h-12h & 14h-19h.
- Jeudi : 14h-19h.
- Vendredi : 14h-16h.
- Samedi : 9h-11h (sauf vacances scolaires)

Téléphone : 03 81 57 81 63

Mail : mairie.vieilley@wanadoo.fr

Internet : www.vieilley.fr

Chères habitantes et chers habitants de Vieilley

Cette année 2022 a encore été particulièrement difficile. Depuis notre dernier journal de juillet, nous avons dû faire face à une vague de sécheresse avec des restrictions d'eau inévitables. Les budgets électricité, gaz, carburant, alimentation ont explosé, pour vous, mais aussi pour la commune. Le conseil municipal et moi-même avons donc décidé de revoir la programmation du chauffage des bâtiments communaux et de mettre en place d'ici la fin de l'année l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin. Pour la période de fin d'année, notre village s'habillera de ses éclairages de Noël, cela participe à la magie des fêtes. En 2021 nous avons pris un engagement de location sur 3 ans, nous ne pouvons donc pas payer la facture et ne pas les mettre. Elles seront tout de même éteintes de 23h à 5h comme l'éclairage public et le panneau d'information. Vos élus prennent leurs responsabilités dans ce domaine et gèrent au quotidien ce secteur de dépenses publiques.

D'autres projets sont également en cours sur notre commune, acquisitions de parcelles forestières, les travaux du lotissement, la sécurisation de la route du général de Gaulle. Nous avons aussi une réflexion sur les suites à donner à la route de Cromary après les travaux d'aménagement du lotissement. Conjointement la commune, GBM et le SMAMBVO ont réalisé des travaux sur le ruisseau de Vieilley. En 2023, à notre demande GBM effectuera des travaux Ch. de Bonnay avec une reprise de la voirie et la gestion des eaux pluviales, côté rue du général de Gaulle. GBM est également à nos côtés pour le balayage mécanique des voiries, le débouchage des canalisations, la réparation des fuites d'eau, la remise en état de caniveaux ou de tampons dé-

fectueux, la fourniture de nouveaux panneaux, le remplacement des panneaux volés, détériorés ou usagés. Je vous invite également à monter à l'aire d'envol des parapentes, voir le joli point de vue sur Vieilley. Cet emplacement a été dépollué des bâches plastiques qui étaient là depuis des années.

Par ces différentes mesures, soyez assurés que le conseil municipal et moi-même œuvrons en vue de préserver ce beau village qui est le nôtre et de lui conserver sa qualité de vie. Il est vrai que quelques incivilités sont toujours présentes sur notre commune. Dernièrement des jeunes en voiture ont détérioré le terrain de foot en faisant des dérapages causant de grosses ornières et nous sommes toujours confrontés à des dépôts sauvages.

En 2023, je serais heureux de pouvoir enfin, vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire, ce sera une première pour moi, en effet, ce moment de convivialité est malheureusement absent de nos rendez-vous depuis 2 ans. La date retenue, à noter dans vos agendas, **le vendredi 6 janvier 2023 à 19h**. Vous retrouverez aussi en ce début d'année le repas des aînés **le samedi 21 janvier 2023 à 12h**.

Nous continuerons en 2023, le déploiement de nos actions d'améliorations sur le village comme sur la forêt, tout en gardant un œil sur le budget communal. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, la santé et la joie pour vous et toutes vos familles.

Amicalement

Votre Maire

Franck Raclot

Infos voirie



Comme vous avez pu le remarquer, de nouvelles places ont été tracées dans le village, en collaboration avec le Grand Besançon. Notamment Rue de la Cure, Rue du Moulin ainsi que devant l'épicerie.

Nous avons remplacé la priorité à droite dangereuse, par un STOP, au croisement de la Rue de la Cure et de la Rue du Souvenir.



Sécurisation de la rue du Général de Gaulle

Suite à la mesure de vitesse effectuée cette année, et au vue des résultats inquiétants relevés, qui vous ont été synthétisés dans le précédent journal municipal, la commission voirie se doit de trouver des solutions pour la sécurité de tous. Ainsi, en accord avec le département, des feux de récompenses seront installés dans la rue du Général de Gaulle. Ces feux dits "récompense" sont paramétrés pour être au rouge en l'absence de véhicules et basculer au vert lorsque la vitesse des véhicules détectés en approche est en-dessous de la vitesse maximale autorisée.



L'entrée du village côté Venise a été sécurisée, par la pose de balises et panneaux. Nous espérons que l'effet de rétrécissement va faire ralentir le trafic. Ces installations ont été réalisées par Jean Baptiste et deux adjoints, et financées par la commune.

Damien Gente

Des gestes qui sauvent

Saluons la belle initiative d'une habitante du village, Marion Will, professeur et formatrice professionnelle, qui a proposé aux conseillers municipaux de les former bénévolement aux gestes de 1ers secours : c'est dans la bonne humeur que nous avons passé 2 matinées, les 19 et 26 novembre, à mieux appréhender ces gestes et réflexes qui peuvent sauver

A titre d'information, 2 défibrillateurs sont disponibles au public : l'un devant l'entrée de la Mairie et le 2nd devant l'entrée de la salle des fêtes.

Un grand merci à Marion pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

Laurence Régad Pélagru



Le ruisseau de Vieilley

Après consultation, Grand Besançon Métropole a missionné l'entreprise Climent pour procéder à deux petits chantiers sur notre ruisseau :



Ci-dessus, l'arrivée des eaux pluviales via Les Tareillot. A gauche, le raccordement de la sortie du lagunage, en direct à l'Ognon. Ces travaux nous semblent perfectibles, contact est pris avec GBM.

Guy Verchère

Extinction de l'éclairage public

Comme vous pouvez le constater, après la crise COVID, nous entrons dans une crise énergétique depuis l'attaque de la Russie en Ukraine. Vu l'augmentation de l'électricité, le conseil municipal essaye de réduire les frais de fonctionnement pour tenir au mieux le budget communal.

En ce qui concerne l'éclairage public, petit retour en arrière :

En 2014 nous avons déjà pris la décision de couper une partie de la nuit pour une question de coût.

Puis en 2015 nous avons lancé une étude réalisée par le SYDED sur l'état de l'EP (Eclairage Public). L'étude portait sur l'inventaire, l'analyse critique, le bilan économique et tarifaire et une proposition d'amélioration chiffrée.

A l'issue du rapport, en 2016 la commune engagea des travaux pour remplacer les lampes au sodium haute pression, les lampes à vapeur de mercure qui étaient très énergivores avec un rendu photométrique peu performant par des lampes LED et la reprise des armoires électriques devenues vétustes par l'entreprise CITEOS.



Aujourd'hui, le conseil décide de baisser les dépenses en coupant l'éclairage public de 23h à 5h. Cela devrait nous permettre de baisser notre consommation, d'augmenter la durée de vie de nos équipements mais aussi de réduire la pollution lumineuse pour aider la biodiversité.

Les travaux pour la modification de l'éclairage seront réalisés par GBM qui a la compétence sur la voirie, donc les travaux ne seront pas financés avec notre budget.

Emmanuel Mulin

Protection des compteurs d'eau contre le gel.

Le département Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole rappelle que le froid peut entraîner d'importants dégâts sur les réseaux d'eau potable, ruptures de canalisations ou gel des compteurs. Pour éviter ces désagréments et des frais importants, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace des appareils, en particulier quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

Il est conseillé aux abonnés de mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique (panneau de polystyrène expansé d'environ 10 cm d'épaisseur, muni d'une poignée, disponible dans les magasins de bricolage).

Sont à éviter les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité, car ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place durant la période hivernale, pourra être retirée à compter du 1^{er} mars 2023 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels:

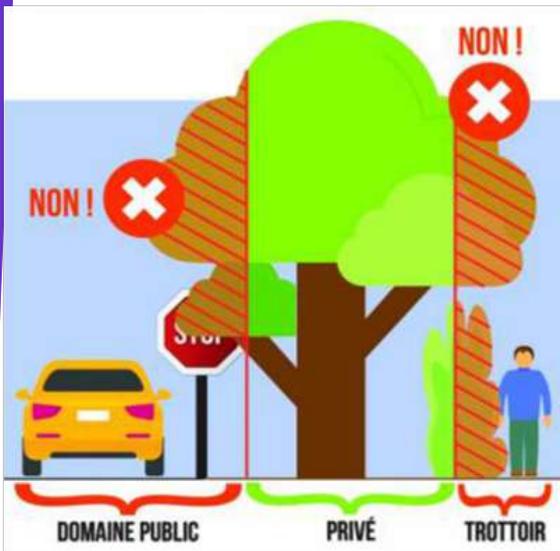
Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau sont à la charge des abonnés(art.18.1 du Règlement du Service Eau Potable).

Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire); ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, se connecter sur www.grandbesancon.fr/eau

Guy Verchère

La taille des haies et des arbres.



Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

POURQUOI ? Afin de ne pas gêner le passage des piétons ; ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, où même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

AUTRE ÉLÉMENTS IMPORTANT : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphonique ou éclairage public).

QU'EST-CE QUE JE RISQUE ? La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient. Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros.

Lynda Cultrut

Frelons asiatiques

Que faire en cas de suspicion de la présence de frelons asiatiques ou de nids occupés ?

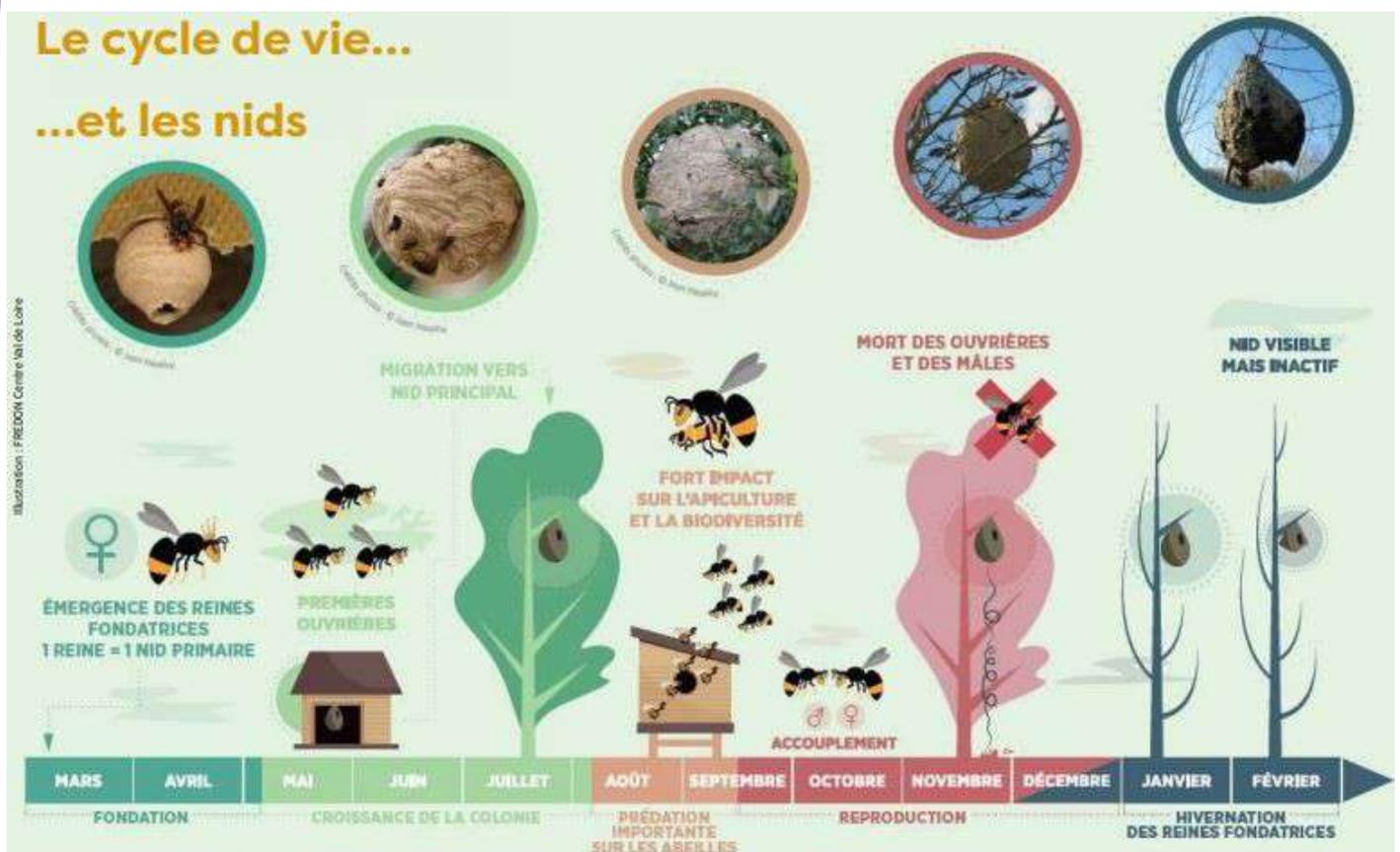
Réaliser un signalement sur le site : frelon.com

Envoyer un mail à : signalement@fredonbfc.fr en indiquant le maximum d'information (contexte, localisation, photos, ...)

Informez la mairie : mairie.vieilley@wanadoo.fr

La destruction des nids est à la charge du propriétaire des lieux.

Guy Verchère



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Aire d'envol de Vieilley : dépollution du site.

L'aire d'envol des parapentistes avait été recouverte de 3 couches de bâches synthétiques, lors de sa création il y a plus de 25 ans. Au fil des années, ces bâches se sont déchirées et décomposées, engendrant un risque de pollution pour nos captages d'eau. En 2017, le technicien ONF préconisait de retirer ces bâches afin de rendre le site à son état naturel.

Chose faite en 2022 : sous l'impulsion de la commission forêt de VIEILLEY, nous avons pris contact avec le président du club « Besançon Vol Libre » (Mr Guillaume BOISSON) car ce club bénéficie d'une convention d'occupation à titre gratuit.



2 matinées ont été nécessaires pour mener à bien cette opération. A chaque fois, une dizaine de parapentistes de ce club ont répondu présent et ont participé activement à cette opération. 6 à 7 M3 ont ainsi été retirés et déposés à la déchèterie.

Du gazon a été semé le 17 septembre et un banc découpé dans un arbre déraciné a été installé.

Damien LIARD

Lotissement : Le Clos des Anssanges



Les travaux du lotissement ont débuté. Les entreprises ont tracé les chemins, posé les conduites principales et créé le bassin de rétention.

Chaque réunion de chantier est suivie par un ou plusieurs membres du conseil municipal.

Le premier permis a été déposé en mairie le 28 Novembre 2022.

Dorine Leroy
Françoise Gillet

Un mot des Associations

La Bonne Humeur



Le club de la Bonne Humeur a repris les jeux le jeudi 8 septembre dernier. Les adeptes de l'aquagym pratiquent à nouveau les séances à la piscine Croppet chaque lundi ; et d'autres adhérents partagent des parties de bowling et de pétanque.

Les autres clubs ont redémarré les repas dansants, repas de convivialité et les convives sont heureux de partager de très bons moments ensemble.

En ce mois de novembre, un bon groupe de la Bonne Humeur participe à un stage de la prévention routière (révisions, nouveautés) en mairie de Vieilley.

Lors du loto du club le 16 novembre dernier, les participants ont fêté les 95 ans de Gaby PRIMARD : surprise pour elle inattendue, cela lui a fait un immense plaisir.

Un voyage en Auvergne est organisé, du 14 au 21 mai 2023, ouvert à tous ; si vous êtes intéressés et pour toutes informations, contactez Claude BOGNON au 03.81.57.82.64.

Nous organiserons notre repas dansant annuel à la salle polyvalente de Vieilley, le samedi 18 février 2023 à midi, cette festivité sera ouverte à tous. Pour tous renseignements et inscriptions veuillez nous contacter au 03.81.57.82.64.

Un mot des Associations (suite)

Le Comité des fêtes

Suite à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui a fêté ses douze ans d'existence et qui s'est tenu début d'année 2022, par mail, pour des raisons sanitaires évidentes. Le Bureau est composé de :

Régis SEGUIN : Président ; David HUET : Vice-président ; Pep Iannucci : Trésorier ; Sandrine Huet : Secrétaire.

Ce bureau est aidé dans ses diverses tâches par plusieurs membres actifs (Yves (notre électricien et maître des frites), Samira (Placeuse en chef de la brocante mais également dévouée à la restauration), Dédé (responsable en chef barbecue !), Christophe (notre chef cuisinier)), ainsi que bien d'autres bénévoles (24 membres pour 2022), tout aussi dévoués, que le président remercie chaleureusement.

Les prochaines dates de manifestations organisées par le comité des fêtes de Vieilley à retenir sont les suivantes :

- Brocante date à définir Mai ou Juin.
- Jeudi 13 juillet 2023.
- Feu du village le 26 août 2023.
- Beaujolais Nouveau le 18 novembre 2023.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, apporter vos idées et œuvrer pour le village dans la joie et la convivialité, c'est avec un immense plaisir que l'équipe accueillera toutes les personnes intéressées pour participer ou contribuer aux manifestations.

Pour tous renseignements, vous pouvez dès à présent joindre le Comité des Fêtes par mail à cdfd.vieilley@outlook.fr ou directement auprès du président . Régis SEGUIN 06.32.44.42.05.

La Bibliothèque

Une bibliothèque est à votre disposition, au premier étage de la Mairie, le vendredi de 16h30 à 18h00 (hors vacances scolaires). Possibilité de réserver des livres ...

Les 5 Fontaines

Ce début de saison 2023 les activités Pilates, Yoga, marches mensuelles, pétanque, bowling, cartes et jeux, couture/arts créatifs ont bien démarré à la satisfaction des bénéficiaires.

Le séjour à la Bresse nouvelle formule a séduit les participants qui en redemandent.

Avec 88 joueurs le tarot du 05 novembre dernier a connu un vif succès.

Quant à la journée Téléthon du dimanche 06 novembre, elle a permis de recueillir 317 € en faveur de cette Association. Meilleurs Vœux à toutes et tous.



APE Bomevive



Notre Abracadabrantisque Association de Parents d'Elèves BOMEVIVE est un mélange d'enchantement, d'alchimie et de féerie.

Quelques incantations et nous organisons un petit marché de Noël Local et Artisanal empreint de magie, de charme et de fascination.

Notre objectif est de remplir les yeux des enfants et de leurs parents de milliers d'étoiles par des activités artistiques divines, des potions ensorcelantes, des attentions gustatives envoûtantes ainsi que par une merveilleuse envolée de lanternes destinées au plus magique des Messieurs, nous avons nommé Le Père Noël !

Quelques évocations et nous envisageons une vente de fromages locaux pour satisfaire vos papilles et déclencher un envoûtement aux délicates saveurs de notre belle région.

Quelques conjurations et nous prévoyons de prestigieux cadeaux marqués d'amour par nos petits magiciens pour la fête des gens qu'on aime.

Enfin, quelques bouffées d'enthousiasme, quelques idées farfelues et nous projetons une kermesse de fin d'année destinée à féliciter nos petits chouchous de leur belle année si vite passée. Pêche aux cadeaux, tirs au but, course en sac, chamboule tout et autres jeux pour enchanter petits et grands après le spectacle émouvant de nos charmants charmeurs.

C'est avec plaisir, envie et détermination que nous tentons des tours de passe-passe afin de récolter quelques deniers pour contribuer à toutes les sorties ou expériences bien méritées de nos petits sorciers organisées par l'école.

Le point budgétaire

Nous vous proposons un petit point budgétaire de la commune de Vieilley. Il reste (au moment de la rédaction de l'article) encore un mois pour l'exécution du budget 2022.

Pour éviter une série de chiffres qui serait rébarbative, le petit tableau ci-dessous synthétise les résultats à ce jour.

Point budgétaire au 22 novembre 2022

Commune de Vieilley	Budgétisée	Réalisée	Différence	% de réalisation	
Dépenses de Fonctionnement :	414 960.42 €	384 020.19 €	30 940.23 €	92.54%	Excédent de Fonctionnement
Recettes de Fonctionnement :	427 037.38 €	489 182.76 €	62 145.38 €	114.55%	105 162.57 €
Dépenses d'investissement :	197 428.96 €	139 430.04 €	57 998.92 €	70.62%	Déficit d'Investissement
Recettes d'investissement :	143 190.25 €	130 854.73 €	-12 335.52 €	91.39%	-8 575.31 €
Total des dépenses	612 389.38 €	523 450.23 €	88 939.15 €	85.48%	Résultat global (recettes-dépenses)
Total des recettes	570 227.63 €	620 037.49 €	49 809.86 €	108.74%	96 587.26 €

Les dépenses en carburant et électricité vont largement dépasser les prévisions.

Nous avons toutefois perçu une recette qui n'avait pas été budgétisée : La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles pour le lotissement des Anssanges .

Mais ne nous emballons pas, nous aurons à payer dès l'an prochain les frais de traitement des dossiers de permis de construire pour les 25 maisons de ce lotissement.

La situation budgétaire de la commune est saine, continuons à gérer avec prudence en « bon père de famille ».

Guy Verchère

La forêt communale

Une visite a été organisée dans la forêt communale de Vieilley samedi 22 octobre 2022 en matinée, à l'attention du conseil municipal.

Mme Amélie DEGLAIRE, notre technicienne ONF, nous a accompagnés dans la parcelle 12 qui a fait l'objet d'une plantation de chênes en février 2022. Nous avons pu constater que, malgré un été très sec, 98 % des plants se sont développés.

Ce repeuplement est subventionné à 80 % (préparation du sol, plantation et débroussaillage pendant 2 ans).

La visite s'est poursuivie dans une parcelle de 3 hectares, qui appartient à un particulier et qui est en cours d'acquisition par la commune.

L'achat de ce terrain est motivé par l'intérêt de son peuplement qui héberge plusieurs essences différentes (jeunes chênes, noyers, robiniers, merisiers ...). Cette parcelle nous permettra de suivre la croissance de ces essences, face au réchauffement climatique.

Les chasseurs avaient été avisés de notre présence dans ces parcelles. Par précaution, ils ont effectué une battue en plaine. Merci pour cette attention.

Damien Liard



Titularisation de notre secrétaire de mairie.

En septembre 2019, Mme Lynda CULTRUT, après une reconversion professionnelle et son nouveau diplôme en main, a postulé au poste de secrétaire à la mairie de Vieilley. Lynda s'est démarquée lors des entretiens d'embauche, ce qui lui a permis d'être retenue pour un essai en novembre 2019. Après une formation concluante de 2 mois suivie par Dominique FAIVRE-MAIRE la secrétaire en place, Christiane ZOBENBULLER maire et cheffe du personnel de 2014 à 2020 décide d'embaucher Lynda pour un CDD d'un an renouvelable une fois.

En novembre 2021 après 2 CDD, le choix est fait pour que Lynda devienne la nouvelle secrétaire titulaire de la commune de Vieilley. Pour accéder définitivement à ce poste de la fonction publique, il y a une période dite "stagiaire" pendant 1 an.

Après plusieurs formations, une très bonne adaptation à ce poste, toujours souriante avec les habitantes et les habitants de Vieilley, ses collègues de travail et l'ensemble du conseil municipal, nous avons pris la décision de passer Lynda du poste de stagiaire à titulaire de la fonction publique à compter du 15 décembre 2022. Elle est donc maintenant la secrétaire titulaire de la commune de Vieilley. Nous sommes très contents pour elle mais aussi pour la commune de Vieilley. Lynda rejoint l'équipe de nos 2 employés, déjà titulaire Jean-Baptiste et Maxime.



Franck Raclot

Déploiement de la fibre optique.

Nous avons le plaisir de vous informer que le raccordement à la FIBRE OPTIQUE est possible pour l'ensemble des foyers de la commune de Vieilley.

Chaque abonné a la possibilité de demander son raccordement à l'opérateur de son choix et de manière générale, sans surcoût d'abonnement.

Depuis le mois de novembre, les riverains de la rue des Anssanges et de la rue du Moulin peuvent enfin accéder au réseau. Il a fallu qu'ils s'arment de patience, en raison de problèmes techniques indépendants de notre volonté.

Il est à noter que les lignes actuelles (appelées réseau cuivre), seront amenées à disparaître dans un délai de 10 à 30 ans.

Damien Liard

Mes p'tits bouchons en plastique.



La France effectue des efforts en matière de recyclage, le pourcentage de plastique recycle en 2022 est de 65 % contre 22% en 2018.

On continue, votre secrétaire s'engage à faire suivre les bouchons afin de les recycler. Merci de les déposer en Mairie aux heures d'ouverture.

Lynda Cultrut

Dates à retenir :

**Les Vœux 2023 se dérouleront le 06 janvier 2023
à 19h00 à la salle polyvalente.**



**Le repas des aînés se tiendra le 21
janvier 2023 à 12h00 à la salle po-
lyvalente.**

**La Commission Communication et l'ensemble du Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.**